



## CIRCUIT DE LA PÉTITION POUR LE CITOYEN



### Les pétitionnaires

Déterminer le comité de présentation de la pétition



### Comité de présentation de la pétition

Désigner le mandataire du comité et son suppléant



### Mandataire du comité de présentation de la pétition

Présentation de la pétition



### Personnes appuyant la pétition

Rassembler **4000** signatures sous format papier ou électronique



### Dépôt d'une pétition via la plateforme appropriée ou courrier électronique

Réception d'un récépissé électronique



### Dépôt de la pétition papier

Réception d'un récépissé en papier



### Le président de la Chambre

La pétition est présentée au bureau de la Chambre dans un délai ne dépassant pas **15** jours à compter du moment du dépôt ou de la réception





## LES CONDITIONS DE PRÉSENTATION DE LA PÉTITION

- Doit poursuivre un but d'intérêt général
- Contenir des revendications, propositions ou recommandations licites
- Etre rédigée de manière claire
- Etre assortie d'une note détaillée indiquant les motifs ayant présidé à sa présentation et les objectifs qu'elle poursuit
- Etre accompagnée d'une liste de **4000** signataires appuyant les termes de cette pétition
- Les pétitionnaires et ceux qui les appuient doivent jouir de leurs droits civils et politiques et doivent être inscrits sur les listes électorales générales
- Etre envoyée uniquement à une seule autorité publique.





## LES DISPOSITIONS DU CONTENU DE LA PÉTITION

La pétition est irrecevable lorsqu'elle contient des propositions ou des recommandations qui :

- Porte atteinte aux constantes fédératrices de la Nation relatives à la religion musulmane, à l'unité nationale, à la forme monarchique de l'Etat, au choix démocratique ou aux acquis en matière de libertés et de droits fondamentaux tels que prévus par la Constitution
- Porte sur des questions relatives à la sécurité intérieure, à la défense nationale ou à la sécurité extérieure de l'Etat
- Porte sur des affaires soumises à la justice ou ayant fait l'objet d'une décision de justice
- Porte sur des faits soumis à l'examen des commissions d'enquête parlementaires
- Porte atteinte au principe de continuité du service public et au principe de l'égalité entre les citoyennes et les citoyens dans l'accès aux services publics
- Revêt un caractère syndical ou partisan étroit
- Revêt un caractère discriminatoire
- Contient des propos injurieux, diffamatoires, trompeurs ou outrageants envers les institutions ou les personnes.





## LE CIRCUIT DE LA PÉTITION AU SEIN DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS



### Le président de la Chambre

La pétition est présentée au président de la Chambre dans un délai ne dépassant pas **15** jours à compter du moment du dépôt ou de la réception.



### La commission des pétitions

Vérifie les conditions et les dispositions du contenu des pétitions comme stipulé dans la loi organique.



### Le président de la Chambre

Envoi d'une lettre au chef de gouvernement afin de recevoir les données relatives à cette condition, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date de dépôt de la motion et en informer le président de la chambre concernée



### Commission des pétitions

La commission des pétitions soumet son avis et ses propositions aux membres du bureau de la chambre dans un délai de **60** jours à compter de la date de saisine de la pétition.



### Le bureau de la Chambre

L'organe concerné par la pétition au bureau de la Chambre est désigné pour prendre les mesures nécessaires.



### Clôture du dossier de la pétition

En cas d'**irrecevabilité**, le président de la Chambre informe par décision motivée, le mandataire du comité de présentation de la pétition de l'irrecevabilité de la pétition dans un délai n'excédant pas **30** jours à compter de la date à laquelle le bureau de la Chambre a reçu l'avis de la commission des pétitions.



### Clôture du dossier de la pétition

En cas de **recevabilité**, le président de la Chambre informe par une lettre au mandataire de la commission de présentation de la pétition contenant la décision du circuit que prendra la pétition au sein de la Chambre.

